



11/2021

---

## Influenza aviaire, IA (auparavant appelée peste aviaire)

L'IA est une maladie virale aiguë, hautement contagieuse, qui touche les oiseaux (en particulier les dindes et les poules). Avec certains types de virus hautement pathogènes et si le taux d'infection est très élevé, la maladie peut également se transmettre à l'être humain. Chez l'être humain, la maladie se manifeste par des symptômes semblables à la grippe, mais elle peut aussi se terminer par une pneumonie mortelle (comme par ex. dans le cas de ce que l'on appelle communément « grippe aviaire » H5N1).

### 1 Espèces touchées

Poules, dindes, autres espèces d'oiseaux, porcs (être humain).

### 2 Agent infectieux

Famille des Orthomyxoviridés, espèce *Influenzavirus A*. Virus à ARN enveloppé. Par mutations, un virus à faible virulence (*low pathogenic avian influenza*, LPAI) peut se transformer en virus hautement virulent (*highly pathogenic avian influenza*, HPAI). Jusqu'à présent, le HPAI n'est connu que pour ses sous-types H5 ou H7. Le virus survit plusieurs jours à plusieurs semaines lorsque la température ambiante est basse (< 4 °C) et en présence de matériel organique (fientes). Le virus survit également dans les eaux de surface, dans la viande de volaille et les œufs. On n'a aucun indice de transmission verticale.

### 3 Clinique/Pathologie

**Volaille** : temps d'incubation de 1 à 5 jours. La symptomatologie est très variable selon le type de virus. Symptômes possibles : plumage ébouriffé, apathie, anorexie, symptômes respiratoires, œdèmes à la tête, au cou, à la crête et aux pattes ou nécroses de la crête. Suivant le type de virus, la mortalité peut atteindre jusqu'à 100 %.

La forme prolongée peut s'accompagner de troubles du système nerveux central (torticolis) et de diarrhée. Les performances de ponte baissent, la coquille des œufs devient molle, voire inexistante. Les jeunes animaux sont les plus réceptifs.

**Oiseaux aquatiques = réservoirs de l'agent infectieux** : l'infection est endémique, généralement sous forme intestinale inapparente; elle peut être sporadiquement mortelle.

### 4 Répartition géographique

Mondiale.

Des informations sur la situation actuelle dans les pays concernés sont disponibles sur le [site internet de l'OSAV](#).

### 5 Épidémiologie

Les animaux atteints peuvent excréter le virus pendant plusieurs semaines, essentiellement via les fientes et par aérosols (sécrétions nasales, pharyngiennes et oculaires).

Caractéristiques des virus influenza : *antigenic drift* (variations lentes mais fréquentes des antigènes liées à un taux de mutation du génome viral élevé) et *antigenic shift* (apparition soudaine de nouveaux sous-types par réassortiment génétique). Un changement d'hôte semble possible. Les oiseaux sauvages, principalement les oiseaux aquatiques, représentent un important réservoir du virus. La transmission s'effectue de manière aérogène, par contact direct entre les animaux, et indirectement par l'intermédiaire d'ustensiles contaminés, de fientes, de viande de volaille contaminée, d'œufs, d'eau, de véhicules et de personnes.

## 6 Diagnostic de suspicion

Des symptômes respiratoires marqués et une baisse des performances de ponte accompagnés d'une mortalité élevée sont des symptômes suspects d'IA. Il y a une forte suspicion clinique d'IA dès lors que les critères suivants sont réunis sans qu'aucune autre cause ne puisse être identifiée : diminution de la consommation d'aliment et d'eau de plus de 20 % durant trois jours d'affilée, diminution des performances de ponte de plus de 20 % durant trois jours d'affilée avec des coquilles devenant plus claires, une hausse du taux de mortalité à plus de 3 % en l'espace d'une semaine, signes cliniques ou résultats d'autopsie évocateurs d'IA et/ou indices épidémiologiques évocateurs d'un contact avec un cas d'IA. Le diagnostic définitif ne peut être posé qu'après prélèvement d'échantillons par un vétérinaire officiel et analyses en laboratoire (mise en évidence du virus/sérologie). En attendant les résultats des analyses, les mesures de police des épizooties prévues par la réglementation (art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties) doivent être prises.

## 7 Examen d'exclusion

En cas de problèmes peu clairs dans un troupeau présentant une symptomatologie analogue à celle de l'IA, mais en l'absence d'éléments probants (voir plus haut), des vétérinaires non officiels peuvent, en concertation avec le NRGK, procéder à un prélèvement d'échantillons afin d'exclure une infection par l'IA. Dans ce cas, aucune mesure de police des épizooties prévue par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

## 8 Diagnostics différentiels

Maladie de Newcastle (ND), laryngotrachéite infectieuse (LTI), infection due au métapneumovirus aviaire, encéphalomyélite aviaire.

## 9 Prophylaxie immunitaire

Il existe des vaccins morts ainsi que des vaccins recombinants. Leur utilisation est interdite en Suisse.

## 10 Prélèvements

**Cas de suspicion** : prélèvement d'échantillons uniquement par un vétérinaire officiel, qui doit utiliser pour cela la trousse d'urgence en cas d'épizootie et se conformer aux directives techniques concernant le prélèvement et l'envoi d'échantillons en vue d'établir un diagnostic de laboratoire dans le cas d'une suspicion ou d'un examen d'exclusion de la peste aviaire classique (influenza aviaire, IA) ou de la maladie de Newcastle (ND). Ces directives sont comprises notamment dans la trousse d'urgence en cas d'épizootie aviaire. Il convient, lors du prélèvement, d'attacher une importance toute particulière aux vêtements de protection des échantillonneurs et de leurs assistants (potentiel zoonotique !). Convenir au préalable du prélèvement d'échantillons avec le NRGK : 15 écouvillons des choanes et du cloaque et, dans certaines circonstances, 15 échantillons de sang (animaux malades), resp. 15 écouvillons des choanes et du cloaque (animaux récemment périés) par troupeau prélevés chez différents sujets. Envoi des échantillons au NRGK par coursier ou courrier exprès.

**Examen d'exclusion** : prélever 15 écouvillons des choanes et du cloaque et 15 échantillons de sang. Les échantillons sont envoyés au NRGK, après consultation de celui-ci, par coursier ou courrier exprès :

Département des maladies de la volaille et des lapins (NRGK), Université de Zurich,  
Winterthurerstrasse 270, 8057 Zurich).

## **11 Bases légales**

Épizootie hautement contagieuse, art. 77 à 98 et art. 122, 122a-f OFE.

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7, ch. 2.1.1.b, OHyAb).